

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

2026_011

Feuillet n° 12

SA/AN/SL

<p style="text-align: center;">TARIFICATION CONCERNANT MARCHES AUX LIVRES, CD, DVD, VINYLES, JEUX VIDEO D'OCCASION</p>
--

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu la délibération n° 20260322_5 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville de Wimereux organise des « **Marchés aux Livres, CD, DVD, Vinyles, Jeux vidéo d'occasion** », il en convient donc d'en fixer les tarifs ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La Bibliothèque Municipale de Wimereux organise des « **Marchés aux Livres, CD, DVD, Vinyles, Jeux vidéo d'occasion** », sur la place du Contre-Torpilleur Chacal, à Wimereux, le **dimanche 12 juillet et le dimanche 9 août 2026**.

ARTICLE 2 :

Le tarif pour les exposants est fixé à 4€ le mètre linéaire. Les réservations et les inscriptions sont gérées par la Bibliothèque Municipale sise 48 rue du Baston à Wimereux à compter du 1^{er} juin 2026.

ARTICLE 3 :

Les horaires des « **Marchés aux Livres, CD, DVD, Vinyles, Jeux vidéo d'occasion** » sont les suivants : **dimanche 12 juillet et le dimanche 9 août 2026 de 9h à 13h**.

ARTICLE 4 :

Le paiement se fera uniquement par chèque bancaire ou espèces, et s'effectuera sur place à la Bibliothèque Municipale, lors de l'inscription. Les recettes seront encaissées sur la Régie Recette de la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du S.G.C. de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la commune et transmise aux intéressés.

.../...

.../...

ARTICLE 7 :

Une ampliation de la présente décision sera :

- adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;
- adressée à Madame la Responsable du SGC de Boulogne-sur-Mer ;
- transmise à la Bibliothèque Municipale.

Wimereux,

Vu, le D.G.S.

#signature#